

# Document final des consultations régionales sur le programme de développement après-2015



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique



Au service  
des peuples  
et des nations

# Contexte

Partout dans le monde, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont généré des actions de plaidoyer et des efforts collectifs axés sur la réalisation d'un ensemble clé d'objectifs, d'indicateurs et de cibles. Cependant, devant l'approche rapide de l'échéance de 2015, des initiatives ont d'ores et déjà été lancées aux niveaux mondial, régional et national pour discuter des mesures à prendre en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des OMD et pour définir les grandes lignes du *programme pour le développement après-2015*. En Afrique, la lenteur des progrès vers la réalisation de l'ensemble des objectifs actuels a rendu ce dessein particulièrement urgent.

Conscients du rôle limité que les parties prenantes africaines ont joué dans la définition des objectifs du Millénaire pour le développement, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Bureau pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (BRA/PNUD) ont initié une série de processus, dont en particulier des consultations nationales, régionales et continentales, visant à permettre de dégager une position africaine commune sur le programme de développement de l'après-2015.

Ce projet de consultation concernant le travail à entreprendre au-delà de 2015 a été accentué par le Sommet des chefs d'État de l'UA en juillet 2012, au cours duquel les dirigeants africains ont chargé la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement d'élaborer une position africaine commune sur le programme de développement de l'après-2015 par le biais de consultations étendues avec toutes les parties prenantes de la région.

Le présent document récapitule les vues des représentants de 53 pays africains, provenant des instances gouvernementales, des communautés économiques régionales, des organisations de la société civile dont des organisations de jeunes et de femmes, des établissements universitaires ainsi que du secteur privé. À ce jour, il y a eu quatre consultations continentales et régionales : à Accra (au Ghana)<sup>1</sup> en novembre 2011 ; à Mombasa (au Kenya)<sup>2</sup>, en octobre 2012 ; à Dakar (au Sénégal)<sup>3</sup>, en décembre 2012;

---

1 Avec la participation de 19 pays africains : Burkina Faso, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mali, Maroc, Nigéria, Sierra Leone, Afrique du Sud, Gambie, Togo, Ouganda et Zimbabwe.

2 Avec la participation de 16 pays d'Afrique de l'Est et australe: Botswana, Burundi, Comores, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Rwanda, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Ouganda et Zimbabwe.

3 Avec la participation de 24 pays d'Afrique centrale, de l'Ouest et du Nord : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cape Vert, République centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, RDC., Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sao Tome et Principe, Saharaoui, Sierra Leone, Togo

et à Hammamet (en Tunisie)<sup>4</sup>, en mars 2013. Ces consultations ont été complétées par une enquête en ligne<sup>5</sup> amorcée en 2011.

Les consultations régionales relatives à un programme de développement pour l'après-2015 ont généralement porté sur quatre (4) questions d'ordre général :

- (i) Déterminer les priorités de l'Afrique pour le programme après-2015 ;
- (ii) Identifier les vecteurs et les facteurs cruciaux de succès pour le programme de développement après-2015 ;
- (iii) Aligner les priorités pour l'après-2015 sur d'autres programmes de développement, y compris ceux prévus par Rio+20 et le NEPAD ; et
- (iv) Décider des prochaines étapes du processus de consultation.

Constatant la lenteur relative des progrès enregistrés par les pays d'Afrique vers la réalisation des OMD et conscients des manques de capacités ainsi que des conditions défavorables qui prévalaient dès le départ dans un certain nombre de pays, les participants ont convenu à l'unanimité que le programme de développement après-2015 devra :

1. Mettre l'accent sur la croissance économique et la transformation structurelle ;
2. Réorienter le modèle du développement de manière à ne plus dépendre d'initiative lancées de l'extérieur et privilégier plutôt les initiatives animées et financées par les pays du continent, et ancrées dans l'appropriation nationale ;
3. Prioriser l'équité et l'inclusion sociale et mesurer les progrès de la disponibilité et de la qualité des prestations de services ;
4. Se préoccuper davantage de groupes vulnérables, tels que ceux formés par les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes déplacées ;
5. Tenir compte des conditions initiales dans les différents pays et reconnaître les efforts entrepris par ces pays pour réaliser des objectifs, et non seulement mesurer le chemin qu'il leur reste à faire pour atteindre les objectifs globaux ;
6. Incorporer les décisions de Rio+20 et celles des initiatives panafricaines, des consultations nationales et régionales du continent, ainsi que des forums onusiens tels que la Conférence internationale sur la population et le développement +20 ;
7. Se concentrer sur les vecteurs du développement tout autant que sur les résultats de développement.

---

4 Avec la participation de 43 pays africains : Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cape Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Cote d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Guinée équatoriale, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Libye, Lesotho, Liberia, Madagascar, Mali, Maurice, Mozambique, Niger, Nigeria, Sahraoui, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Afrique du Sud, Sud Soudan, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Uganda, Zambie et Zimbabwe

5 L'enquête en ligne a recueilli 330 réponses de toutes les régions africaines : Afrique de l'Ouest (35%), Afrique de l'Est (46%), Afrique centrale (7 %), Afrique du Nord (7 %) et Afrique australe (5%).

# Résultats de développement à viser

Quatre domaines de résultats ont été considérés comme prioritaires dans la perspective du programme de développement de l'après-2015 :

1. Transformation structurelle de l'économie et croissance pour tous ;
2. Innovation et transferts de technologies ;
3. Développement humain ;
4. Financement et partenariats.

## 1. Transformation structurelle de l'économie et croissance inclusive

Les parties prenantes ont identifié comme piliers essentiels de la transformation économique et de la croissance pour tous les éléments suivants : croissance durable et inclusive, agriculture, sécurité alimentaire et nutrition, croissance verte, industrialisation et ajout de valeur, et développement des infrastructures économiques.

### *Assurer une croissance durable et inclusive nécessitera :*

- L'accélération du rythme de la croissance ;
- La diversification des sources de la croissance ;
- La priorisation d'une croissance centrée sur la personne humaine et œuvrant au profit des populations pauvres, marginalisées et vulnérables ;
- Des investissements en programmes de protection sociale qui soient fiscalement viables ;
- Des efforts pour réduire les inégalités ;
- La promotion d'emplois décents ;
- La promotion du développement rural.

### *Le développement, la sécurité alimentaire et la nutrition devront être étayés par :*

- Des améliorations dans la production, la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la qualité de denrées alimentaires ;
- La modernisation de l'agriculture ;
- Le développement d'activités agro-industrielles, y compris de liens entre l'agriculture et l'industrie ;
- L'intégration des petits exploitants agricoles, femmes comprises, dans la chaîne de valeur du secteur agro-industriel ;
- La mise en place de mécanismes nationaux et régionaux d'échanges d'information sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

- L'Afrique doit songer à des initiatives de croissance verte qui :
- Favorisent des activités vertes créatrices d'emplois ;
- Conduisent à investir dans l'adaptation aux changements climatiques ;
- Réduisent la déforestation, la désertification et la pollution ;
- Améliorent la gestion des sols ;
- Élaborent et appliquent des cadres nationaux et continentaux régissant l'acquisition de terres à grande échelle ;
- Promeuvent les énergies renouvelables ;
- Promeuvent l'efficacité dans la production, la consommation et la réutilisation de l'énergie.

***Les participants ont souligné l'importance de l'industrialisation et de l'ajout de valeur par les voies suivantes :***

- La promotion du développement du secteur privé ;
- La transformation du secteur informel ;
- L'amélioration de la distribution et du réinvestissement de la richesse générée par les industries extractives ;
- Le développement de chaînes de valeur à travers les différents secteurs ;
- La promotion et la mise en œuvre de politiques relatives au contenu local dans les activités extractives.

Enfin, les participants ont rappelé la nécessité de promouvoir et de maintenir des infrastructures au niveau régional et à l'intérieur des pays (par exemple en milieu rural/urbain) mettant l'accent sur :

- La promotion et la poursuite d'un développement infrastructurel, tant urbain que rural, touchant à l'eau, à l'énergie, aux TIC, et aux réseaux routier et ferroviaire ;
- La promotion et la poursuite du développement d'infrastructures régionales.

## **2. Innovation, transferts de technologies, et recherche et développement (R&D)**

Reconnaissant l'importance de la technologie pour le développement, et conscients du manque de capacités technologiques de l'Afrique, les participants ont identifié les priorités suivantes dans les actions requises pour relever les capacités technologiques :

- Réaliser des transferts de technologie et les aligner sur les besoins de développement de chaque pays ;
- Créer un fonds technologique africain destiné à appuyer des innovations dans le contexte du développement durable ;
- Accroître le financement de travaux de recherche et de développement ;

- Renforcer la composante scientifique des programmes d'enseignement ;
- Développer l'utilisation des TIC.

### 3. Développement humain

Le développement humain doit faire partie intégrante du programme de développement de l'après-2015. Au cours des consultations, l'importance d'une amélioration de la qualité et de l'accès aux services sociaux a été soulignée. Sept piliers du développement humain y ont été identifiés :

1. L'éradication de l'extrême pauvreté sous toutes ses formes et l'autonomisation des groupes vulnérables ;
2. L'accès à des possibilités universelles, complètes et de qualité en matière d'éducation, d'information et de mise en valeur des capacités humaines ;
3. Accès universel et équitable à des soins de santé de qualité et amélioration de l'espérance de vie dans un bon état de santé, particulièrement pour les groupes les plus vulnérables ;
4. Égalité des sexes et autonomisation des femmes ;
5. Dynamique des populations et de la jeunesse : Réaliser le dividende démographique de l'Afrique ;
6. Gestion des ressources en eau ;
7. Réduction des risques de catastrophe.

#### *Éradication de l'extrême pauvreté*

L'éradication de l'extrême pauvreté sous toutes ses formes et l'autonomisation des groupes vulnérables par leur sortie de la pauvreté sont les deux éléments ayant été considérés comme méritant une place prioritaire au programme de l'après-2015. Ils comportent les volets suivants :

- Améliorer l'accès à la protection sociale au profit des :
  - Femmes ;
  - Enfants ;
  - Personnes âgées ;
  - Personnes handicapées ;
  - Populations rurales ;
  - Personnes déplacées et migrants.
- Faire progresser tous les individus au-dessus du seuil national de la pauvreté.

#### *Éducation et développement des capacités humaines*

En ce qui concerne l'enseignement et le développement des capacités humaines, les participants ont souligné l'importance d'une amélioration de l'accès à des possibilités universelles, complètes et de qualité en matière d'éducation, d'information et de mise en valeur des capacités humaines. Les domaines suivants ont été jugés prioritaires :

- Amélioration de la qualité de l'enseignement ;

- Accès à un enseignement de qualité aux niveaux du primaire et du secondaire, ainsi que de la formation technique et professionnelle ;
- Renforcement des programmes scolaires dans l'enseignement primaire et secondaire, en y incluant une éducation sur les aptitudes à la vie quotidienne, la citoyenneté, la sexualité et la santé procréative ;
- Taux d'achèvement des classes plus élevés à tous les niveaux de l'enseignement ;
- Établissement de rapports plus fermes entre le système de l'enseignement et les besoins du marché du travail.

***Les participants ont également accordé une grande importance à :***

- l'éducation préscolaire ;
- l'enseignement supérieur ;
- l'éducation non formelle.

***Accès universel et équitable à des soins de santé de qualité***

Le faible niveau de l'espérance de vie et le manque d'accès équitable à des soins de santé de qualité, surtout au détriment des groupes les plus vulnérables, reste un grand sujet de préoccupation en Afrique. A ce sujet, les participants ont mentionné les priorités suivantes :

- Améliorer la santé maternelle, néonatale et infanto-juvénile ;
- Améliorer l'accès à la santé sexuelle et procréative et aux droits dans ce domaine, y compris à la planification familiale ;
- Concentrer l'attention sur les groupes vulnérables, dont les adolescents, les personnes âgées et les personnes physiquement et mentalement handicapées ;
- S'attaquer aux maladies communicables (VIH/sida, paludisme et TB), aux maladies non communicables (y compris mentales) et aux maladies émergentes ;
- Renforcer les systèmes de santé, y compris le financement de la santé ;
- Se préoccuper des facteurs sociaux et environnementaux, notamment en matière d'hygiène et d'assainissement, qui déterminent le bon état de santé ;
- Promouvoir l'assurance qualité.

***Égalité des sexes et autonomisation des femmes***

Une égalité des sexes améliorée et l'autonomisation des femmes sont considérées comme d'importantes priorités du programme de développement de l'après-2015. Il sera nécessaire de valoriser les résultats atteints en ce qui concerne les cibles et les indicateurs de l'OMD 3, en privilégiant les activités suivantes :

- Améliorer et appuyer l'égalité des sexes à tous les niveaux de l'enseignement, en accordant une importance particulière à l'enseignement secondaire et supérieur ;
- Créer un environnement positif pour les filles à l'école, en y augmentant notamment le nombre des enseignantes ;

- Relever la mobilité professionnelle des femmes et éliminer les disparités salariales entre les hommes et les femmes ;
- Améliorer l'accès à la terre et à son usage, ainsi qu'à d'autres actifs productifs par les femmes ;
- Mettre fin à la violence contre les femmes et les enfants ;
- Mettre fin aux pratiques nuisibles, en particulier les mutilations génitales féminines et les mariages précoces ;
- Mettre fin à la discrimination homme-femme dans les activités et les fonctions politiques.

### ***Dynamique des populations et de la jeunesse : Réaliser le dividende démographique de l'Afrique***

La jeunesse de la population africaine peut être soit une source de transformation économique et de développement, soit un facteur de risque de conflits. Dans ce contexte, les participants ont souligné l'importance de pouvoir réaliser le dividende démographique de l'Afrique au moyen de mesures de nature à :

- Renforcer les capacités entrepreneuriales par la formation ;
- Appuyer la création d'emplois décents et bien rémunérés pour les jeunes ;
- Accroître l'accès à des financements ;
- Promouvoir la participation aux processus politiques ;
- Mettre fin à la traite de personnes humaines ;
- Mettre fin au travail des enfants.

### ***Gestion des ressources en eau***

Reconnaissant le rôle critique de l'eau pour la santé, l'assainissement et la vie humaine, les participants ont appelé à une meilleure gestion de l'eau en Afrique, en mettant particulièrement l'accent sur :

- L'amélioration de l'accès à un approvisionnement en eau potable salubre dans les zones urbaines et rurales ;
- L'amélioration des services d'assainissement dans les zones rurales et urbaines ;
- L'amélioration de la gestion des eaux usées et d'un approvisionnement en eau de qualité.

### ***Réduction des risques de catastrophe***

Constatant que les OMD actuels ne prévoient pas de mesures de réduction des risques de catastrophe, les participants ont recommandé que les questions suivantes soient priorisées dans le programme de développement de l'après-2015 :

- Promotion des initiatives d'adaptation aux changements climatiques ;
- Renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles et des moyens de prévoir et de réagir à ces dernières ;
- Mise en œuvre de l'Initiative de solidarité africaine.



### ***Accès à un logement***

Enfin, les participants ont souligné à quel point il était important pour la population aussi bien urbaine que rurale de pouvoir accéder à un logement décent et abordable.

## **4. Financement et partenariats**

Un programme de développement pour la période postérieure à 2015 ne saurait être mis en œuvre sans qu'il ne bénéficie d'un financement approprié et d'un environnement mondial généralement favorable. Mais ce programme devra être soutenu par des ressources internes afin de pouvoir être pris en main par les parties prenantes nationales, et que celles-ci en soient responsabilisées. À cette fin, les participants ont considéré que le financement intérieur, le financement extérieur et l'action de partenariats étaient appelés à jouer un rôle crucial dans sa mise en œuvre.

### ***Financement intérieur***

Pour la mobilisation de ressources domestiques, l'importance des domaines suivants a été relevée :

- L'intermédiation financière et son renforcement ;
- L'extension du filet fiscal et l'accroissement des capacités de génération de revenus par l'État ;
- Le développement de mécanismes de financement à long terme, tel que le recours aux émissions d'obligations ;
- La répression des flux financiers illicites ;
- La promotion de l'usage efficace de ressources ;
- La gestion améliorée des régimes d'assurance et de retraite ;
- La promotion de mécanismes de financement innovants.

### ***Financement extérieur***

Reconnaissant la nécessité de s'assurer que des ressources extérieures soient utilisées pour promouvoir le développement de l'Afrique, les participants ont jugé important de prioriser les actions suivantes :

- Réinvestir le produit des investissements étrangers directs ;
- Réduire les coûts des envois de fonds par des travailleurs migrants et assurer la bonne gestion de ces envois ;
- Mobiliser des sources non traditionnelles de financement extérieur, notamment philanthropiques, issues de partenariats nouveaux, et liées à des sources extérieures innovantes ;
- Faciliter l'accès à différents mécanismes de financement mondiaux tels que l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, le Financement de l'action climatique, les fonds verticaux, etc.

## *Partenariats*

Enfin, les partenariats joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre effective d'un programme de développement après-2015 en Afrique. Les participants ont souligné la nécessité de :

- Garantir l'appropriation, la cohérence et l'alignement du soutien international avec les priorités nationales et régionales ;
- Élaborer un cadre mondial qui tienne compte des particularités et des priorités de l'Afrique ;
- Promouvoir les partenariats publics-privés ;
- Promouvoir la coopération Sud-Sud et le partenariat avec des économies émergentes;
- Activer le commerce intra-africain ;
- Promouvoir l'accès de l'Afrique aux marchés mondiaux et assurer l'équité des échanges commerciaux ;
- Promouvoir l'appropriation, le leadership et la redevabilité (gouvernance mondiale).

# Les Vecteurs de Développement

Pour atteindre les résultats de développement évoqués plus haut, il sera nécessaire de bénéficier d'un environnement porteur aux niveaux national, régional et mondial. Les participants ont identifié les vecteurs de développement suivants, qu'ils jugent essentiels à la réalisation de tout programme de développement après-2015. Ces vecteurs de développement devront être hiérarchisés en fonction des besoins de développement de chaque pays.

**La paix et la sécurité :** Les gouvernements nationaux et la communauté internationale devront se montrer résolus et unis dans leur volonté de prévenir le déclenchement de conflits violents éventuels et appuyer les efforts pour les résoudre par des mesures susceptibles de promouvoir et de maintenir la paix et la sécurité.

**Bonne gouvernance, transparence et lutte contre la corruption :** Le développement ne peut faire des progrès et être maintenu en l'absence d'une bonne gouvernance économique et politique, qui joue un rôle critique. Les gouvernements nationaux et la communauté internationale doivent mettre en place des mesures pour lutter contre la corruption et promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la redevabilité.

**Capacités institutionnelles renforcées :** Quand elles sont solides, les institutions d'un pays sont en mesure de créer des normes positives qui seront vitales non seulement pour assurer la continuité dans l'élaboration et l'exécution des politiques, mais également pour préserver les acquis du développement.

**Promouvoir l'égalité et l'accès à la justice et à l'information :** L'égalité et l'accès à la justice et à l'information constituent des facteurs essentiels de l'inclusion sociale, ainsi que de la protection des droits des minorités et des groupes vulnérables. Conjointement, ces éléments favorisent la viabilité sociale.

**Droits de l'homme pour tous :** Protéger les droits de l'homme de l'ensemble des citoyens joue un rôle fondamental pour leur participation réelle et fonctionnelle à la société. Il faut donc y voir un vecteur de

développement prioritaire. Dans le même contexte, les citoyens doivent être encouragés à assumer leurs responsabilités envers l'État et la société.

**Égalité des sexes :** Le thème de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes doit être intégré dans l'ensemble des priorités et des initiatives de développement.

**Mobilisation des ressources intérieures :** La mobilisation des ressources intérieures joue en faveur de la redevabilité et de la viabilité économique. Le secteur privé est appelé à y jouer un rôle important par le biais de sa participation à des partenariats publics-privés. Au-delà de la mobilisation de ressources intérieures, il s'agira d'améliorer la manière dont ces ressources sont employées par un ciblage réfléchi des investissements.

**Intégration régionale :** Mettre en œuvre la zone de libre échange continentale et le traité d'Abuja, et promouvoir le développement d'infrastructures à l'échelle régionale afin de stimuler le commerce intra-africain.

**Un processus participatif crédible sensible aux différences culturelles :** Procéder d'une manière participative qui soit sensible aux différences et sensibilités culturelles, et qui encourage l'apport de toutes les parties prenantes contribuera à la sensibilisation des groupes concernés et, de ce fait, à l'exécution effective des politiques adoptées.

**Relever les capacités statistiques afin de pouvoir mesurer les progrès et assurer la redevabilité :** Pour évaluer l'efficacité des politiques et prendre toute mesure de correction en temps opportun, il sera vital de renforcer les capacités nationales en matière de mesure et d'évaluation des performances. La disponibilité des données quantitative et qualitative de qualité jouera un rôle capital ; de même, il sera nécessaire de promouvoir une culture décisionnelle fondée sur des faits et des statistiques.

**Politique macro-économique prudente privilégiant une croissance équitable :** La politique macro-économique doit viser à créer un environnement favorable à la croissance économique pour tous, étayée par la création d'emplois.

**Un État démocratique et orienté vers le développement :** L'existence d'un cadre de développement judicieusement guidé par l'État est critique pour que les impératifs à court terme de la croissance soient modulés par des considérations de développement à long terme, telles que celles liées à l'égalité, à la durabilité environnementale et à l'inclusion sociale.

**Une architecture de gouvernance mondiale favorable au développement :** Une architecture de gouvernance mondiale qui consacre les principes du commerce équitable, qui décourage les flux financiers illicites et qui est axée sur une coopération et sur des partenariats authentiques est d'importance fondamentale pour le développement.

## Conclusion

Les consultations menées jusqu'ici ont appelé à l'élaboration d'un programme de développement après-2015 aux caractéristiques suivantes : aligné sur Rio +20 ; renseigné par d'autres initiatives régionales et mondiales ; fondé sur des données de qualité ; tenant compte à la fois des résultats et des vecteurs de développement ; étayé par la transformation économique, le développement humain, l'innovation, le transfert de technologies et la recherche et le développement ; appuyé par une appropriation nationale, un leadership et une redevabilité crédibles ; et évalué par des indicateurs reflétant l'accès à des services de qualité.